

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ISLET

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **5 septembre 2023**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Roxane Martine Coutu

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard

Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay

Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier

Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-09-143

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er août 2023
- 4 - RÉGLEMENTATION
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2023
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2023
 - 5.3 - Dépôt des états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2023
 - 5.4 - Engagement d'une inspectrice municipale en bâtiment et environnement
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'entretien en voirie locale - Programme PAVL - volet Entretien

Adopté à l'unanimité.

2023-09-146

5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2023

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2023, pour un montant de 250 204,31 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt des états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2023

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil municipal les deux états comparatifs, en date du 31 juillet 2023, sur l'état des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, ainsi que sur les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux prévus par le budget de cet exercice, le tout conformément à ce que prévoit l'article 176.4 du *Code municipal* du Québec.

2023-09-147

5.4 - Engagement d'une inspectrice municipale en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher madame Noémie Villeneuve pour occuper dorénavant les fonctions d'inspectrice municipale en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE cet emploi sera occupé à temps partiel pour la période de l'automne 2023, alors que madame Villeneuve continuera aussi d'occuper à temps partiel son poste actuel de secrétaire administrative – réceptionniste, et qu'il deviendra un emploi à temps plein à partir du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QUE les services de cette ressource professionnelles en inspection municipale seront partagés avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli selon les modalités contenues dans l'entente de service et de coopération intervenue entre les deux municipalités, et signée le 21 juillet 2023;

ATTENDU l'aide financière accordée pour les cinq prochaines années par le MAMH, dans le cadre du programme *Fonds régions et ruralité* - volet 4, pour ce projet de coopération intermunicipale, confirmée le 24 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Noémie Villeneuve au poste d'inspectrice municipale en bâtiment et environnement, à temps partiel pour la période de l'automne 2023 puis à temps plein à partir du 1^{er} janvier 2024, selon les modalités prévues à son contrat de travail, et de mandater le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt d'une lettre du MTQ - Annonce d'une aide financière pour des travaux d'entretien en voirie locale - Programme PAVL - volet Entretien

Le ministère des Transports informe la Municipalité qu'il lui accorde une aide financière au montant de 44 037 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien en voirie locale, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien* pour l'année 2023-2024 - 26 juillet 2023.

2023-09-148

6.2 - Contribution financière - Fondation André-Côté

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté intervient depuis près de quatorze ans afin d'apporter aide et réconfort aux personnes malades et en fin de vie dans les 17 municipalités de la MRC de Kamouraska ainsi qu'à Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise;

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté est un organisme de charité qui n'est pas subventionné par le réseau public de la santé ni par aucun programme gouvernemental qui soit, et qu'elle fait appel à la générosité des municipalités dans le cadre d'une demande d'appui financier étalée sur trois années (2023, 2024 et 2025);

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté, dans sa lettre de demande d'appui financier datée du 3 août dernier, propose une contribution financière annuelle et récurrente jusqu'en 2025 de 0,50 \$ par citoyens, ce qui représente pour Saint-Roch-des-Aulnaies une contribution annuelle d'environ 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 500 \$ à la Fondation André-Côté pour lui permettre de remplir sa mission en 2024.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard explique qu'un seul candidat a déposé sa candidature pour le poste de conseiller municipal au siège no. 4, en remplacement de monsieur Maxime Castonguay, et que celui-ci a donc été élu par acclamation. Il s'agit de monsieur Henri Guimont, qui sera rencontré et assermenté plus tard cette semaine, le 7 septembre, et qui pourra joindre l'équipe du Conseil municipal à partir de la prochaine séance, le 3 octobre prochain.

2023-09-149

7.2 - Accord pour autoriser la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à embaucher une ressource externe partagée dans le cadre de l'étude d'opportunité pour un regroupement municipal avec un certain nombre de localités du secteur de La Pocatière

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le MAMH le 3 juillet 2023 dans le cadre du projet d'entente intermunicipale relative au partage de deux (2) ressources techniques entre les sept municipalités suivantes : La Pocatière, Rivière-Ouelle; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme et Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QU'une des ressources a remis sa démission le 17 juillet 2023;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre du Comité sur l'étude de regroupement qui a eu lieu à Rivière-Ouelle le 10 juillet 2023, il a été proposé de contacter monsieur André Bernier pour s'assurer de son intérêt d'agir comme ressource technique et de soutien à la recherche;

ATTENDU QU'à la suite du consensus du Comité sur l'étude de regroupement, il a été accepté de donner le mandat à monsieur André Bernier au taux horaire proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies autorise la Municipalité demanderesse de l'aide financière pour le soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité* du MAMH, soit la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, à procéder à l'embauche de monsieur André Bernier aux conditions du bordereau d'embauche à titre de ressource externe pour le mandat de soutien à la recherche.

Adopté à l'unanimité.

2023-09-150

7.3 - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- **DE** conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du *Programme de la taxe sur*

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- **D'**augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- **DE** n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- **DE** permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- **DE** rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Adopté à l'unanimité.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon partage quelques brèves informations au sujet de deux départs d'incendie qui ont été rapidement maîtrisés au cours des dernières semaines et d'une remise de distinctions au sein du service des pompiers qui se déroulera la semaine prochaine, le 14 septembre.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon partage quelques brèves informations au sujet de l'avancement des travaux du pont de la rivière Ferrée dans le Vieux-Fronteau Ouest et de ceux à venir cet automne dans le Vieux-Fronteau Est avec le remplacement d'un ponceau pour améliorer le drainage des fossés de ce secteur.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Rien à signaler sinon l'avancement des travaux d'agrandissement du garage municipal et de réaménagement de la cour qui avancent rondement.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martin Coutu rappelle que le CCU s'est réuni en juillet afin d'étudier des demandes de PIIA, même si cette rencontre n'était pas planifiée au calendrier régulier, et explique que cette réunion n'a pas été requise en août.

2023-09-151

11.2 - Nomination d'une inspectrice en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut nommer, par résolution, des représentants pour l'application des règlements municipaux;

ATTENDU l'entente de coopération intermunicipale signée le 21 juillet 2023 par les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Jean-Port-Joli pour le partage d'une ressource en inspection municipale en bâtiment et environnement, en suivi de la résolution no. 2023-07-120 adoptée lors de la séance du Conseil du 4 juillet 2023;

ATTENDU QUE monsieur Marc-André Gagnon, nommé inspecteur municipal en bâtiment et environnement le 6 juin 2023 (résolution no. 2023-06-108), demeurera au service de la Municipalité à ce titre tant que celle-ci ne se sera pas

retirée de l'entente de 1994 la liant à la MRC de L'Islet pour l'obtention de ce service;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable de l'application des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), ainsi que de tout autre règlement dont l'application lui a été confiée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de nommer madame Noémie Villeneuve au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour l'application des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), ainsi que de tout autre règlement dont l'application lui a été confiée par le Conseil municipal, et ce à compter du 6 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard explique qu'une rencontre de travail est prévue demain, le 6 septembre, avec la conseillère Roxane Martin Coutu afin de commencer à planifier l'organisation plus tard en octobre, tel que cela avait été convenu au printemps dernier, d'une activité de reconnaissance des bénévoles. Plus de détails seront communiqués lors de la prochaine séance du Conseil.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Sylvie Tremblay partage quelques informations au sujet de l'exposition extérieure de photos anciennes grands formats de Saint-Roch-des-Aulnaies installée dans le parc du manoir de la Seigneurie des Aulnaies, projet réalisé par le Comité de la culture et du patrimoine (CCP) en collaboration avec la Seigneurie des Aulnaies et la Semaine du Patrimoine. Elle partage aussi quelques informations au sujet d'une activité organisée par le CCP, en collaboration avec l'artiste peintre Sophie Lambert, dans le cadre des Journées de la culture et qui se déroulera le 30 septembre prochain. Tous les détails seront annoncés dans le prochain bulletin *Le Jaseur* et sur la page *Facebook* de la Municipalité.

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martine Coutu partage quelques informations au sujet des activités organisées au cours de l'été par les bénévoles de la Bibliothèque des Aulnaies, en collaboration avec la Semaine du Patrimoine ou encore avec la Seigneurie des Aulnaies. Elle mentionne également le projet de la bibliothèque de renouveler sa programmation d'activités, en collaboration avec l'école, en 2023-2024. Elle explique que le succès remporté par ces activités conjointes à l'hiver et au printemps derniers semblent avoir porté fruits puisque les bénévoles ont constaté une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque par des jeunes cet été.

Madame Coutu fait aussi brièvement rapport des diverses activités organisées par le Comité des loisirs et tenues tout au cours de l'été, dont la dernière avec la collaboration de l'OPP de l'école et de la FADOQ pour marquer la fin de l'été et le retour en classe, le 31 août dernier. Il s'agissait d'une première et elle a connu un bon succès de participation.

En complément, monsieur André Simard explique qu'il a obtenu du directeur général du CSS Kamouraska/Rivière-du-Loup (qu'il a rencontré à Saint-Roch-des-Aulnaies à la mi-août) la confirmation que le projet de mini-gymnase communautaire/scolaire à Saint-Roch était la prochaine priorité de son

organisation pour le territoire du Kamouraska, et que ce projet serait déposé auprès du gouvernement en 2024.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose une question sur l'état d'avancement du dossier d'échange de terrains entre le CSS et la Municipalité afin que cette dernière puisse récupérer celui correspondant à la patinoire. Il est répondu que ce projet est fort avancé et qu'il devrait se conclure devant notaire au cours des prochains mois.

Un autre citoyen profite de la présence dans l'assistance du nouveau conseiller élu pour saluer, féliciter et remercier celui-ci pour son implication en politique municipale.

Finalement, un citoyen interroge les membres du Conseil pour savoir si une suite sera donnée à sa demande de rencontre, telle que formulée dans la lettre qu'il a fait parvenir à la Municipalité le 4 août dernier. Il lui est répondu qu'en raison du congé annuel de l'administration municipale en août, les membres du Conseil n'ont pu être saisis de sa demande qu'à leur réunion de travail mensuel, un peu plus tôt ce soir. Il lui est également répondu que oui, une invitation à rencontrer les membres du Conseil lui parviendra dans les prochaines semaines.

16 - VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2023-09-152

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 04.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.